

Dossier de l'OHI n° S1/3110

LETTRE CIRCULAIRE 05/2026

23 janvier 2026

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI

REPUBLIQUE DU PANAMA

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le gouvernement de la République du Panama avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 14 janvier 2026.
2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République du Panama est devenue le 104^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République du Panama, le 14 janvier 2026.
4. Le Secrétariat de l'OHI accueille avec une vive satisfaction la conclusion réussie du processus d'adhésion et se réjouit d'accueillir la République du Panama au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général